

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015

2015 DFPE 439 Soutenir les parents : Accompagnement des familles - Subvention et avenant à la convention avec l'association « Florimont - Le Château Ouvrier » (14e) pour le projet « VIDEADO », une approche nouvelle du jeu vidéo en direction des adolescents.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 1er décembre 2015 par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention et avenant à convention avec l'association « Florimont - Le Château Ouvrier » (14e) ;

Vu l'avis du conseil du 14e arrondissement en date du 30 novembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4e commission ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « Florimont - Le Château Ouvrier » (14e) pour le projet « VIDEADO », une nouvelle approche du jeu vidéo en direction des adolescents.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 6.000 € est attribuée à l'association « Florimont - Le Château Ouvrier » (12706 - 2015_08448).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur la rubrique 60, chapitre 65, nature 6574, ligne VF30001 du budget de fonctionnement de l'année 2015 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO